

Service des affaires juridiques
Direction des poursuites pénales et criminelles

**PROJET PILOTE : PLAGE DE NÉGOCIATION
À LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

INTRODUCTION:

Dans la foulée de l'arrêt Jordan, la Direction des poursuites pénales et criminelles (ci-après la DPPC) doit adopter de nouvelles mesures afin de se conformer aux enseignements de la Cour Suprême du Canada.

L'objectif visé par l'offre de service supplémentaire qui suivra ouvre une fenêtre d'opportunité qui permettra aux avocats de la défense de négocier avec un procureur de la DPPC afin d'en arriver à des règlements conformes aux meilleurs intérêts de l'administration de la justice.

Cette pratique s'ancre définitivement dans l'attente des «canadiens et canadiennes que notre système de justice puisse rendre une justice de qualité d'une manière qui soit raisonnablement efficace et rapide. (RE : Jordan)

PROPOSITION :

La DPPC propose le démarrage d'un projet pilote qui impliquera tous les avocats de la défense.

Le projet-pilote fonctionnera selon les modalités suivantes :

- L'avocat de la défense devra réserver sa plage horaire en communiquant 48 heures avant la date désirée au : 514-872-2554.
- La plage de disponibilité est d'une durée de 30 minutes (13 :30 , 14 :00, 14 :30).
- Horaire : Mardi et jeudi entre 13h30 et 15h00.
- L'avocat de la défense devra s'identifier et fournir le nom de l'accusé et le # de dossier.
- L'avocat de garde sera responsable de la négociation.

M^e Patrice F. Guay
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

2018-03-02



Cour municipale de
la Ville de Montréal

Chef-lieu
775, rue Gosford
Montréal (Québec)
H2Y 3B9